

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département des Alpes-Maritimes COMMUNE DE SAINT-AUBAN

Compte rendu/Procès-verbal ADMINISTRATION GÉNÉRALE De la Séance du Conseil Municipal du 23/05/2020

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 16/05/2020 ;
S'est réuni, suite à l'état d'urgence sanitaire et aux fins de lutter contre le covid-19, au nombre prescrit par la loi, à la salle communale Jean BRANDY à Saint-Auban,
Séance ouverte à 18h00

Sous la présidence de M. Claude CEPPI maire sortant et doyen de la séance,
A été désignée comme secrétaire de séance : Danielle FOUQUES

Présents à la séance :	DAVID Joëlle	PASCAL Jean-Pierre
CAILLEUX Jean-Victor	FOUQUES Danielle	PASCAL Yves
CEPPI Claude	GIBERT Nicole	PASCAL-LOUIS Françoise
CHOLLET François	PASCAL Alexandra	ROMANO Hervé

Absent(s) avec pouvoir : néant - **Absent(s) sans procuration :** néant

Affaires débattues et décisions prises :

18h00 : le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Délibération n°01 : Élection du maire

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.
Monsieur Claude CEPPI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Délibération n°02 : Création de postes d'adjoints

Considérant que le conseil municipal est composé de 11 membres, le nombre de postes d'adjoints au maire ne peut excéder 3.
Le conseil municipal décide la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Délibération n°03 : Élections des adjoints

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et la majorité absolue.
Mme Françoise PASCAL-LOUIS ayant obtenu la majorité absolue (11 voix), a été proclamée 1^{ère} adjointe.
Monsieur Yves PASCAL ayant obtenu la majorité absolue (9 voix), a été proclamé 2^{ème} adjoint.
Monsieur Hervé ROMANO ayant obtenu la majorité absolue (10 voix), a été proclamé 3^{ème} adjoint.

Délibération n°04 : Indemnités de fonctions allouées aux élus

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus, étant entendu que ces crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Le conseil municipal décide de fixer, à l'unanimité des membres présents, comme suit les indemnités aux élus :

Elus	Pourcentage	Indice
Le maire	25.5	1027
Le 1 ^{er} adjoint*	9.9	1027
Le 2 ^{ème} adjoint*	9.9	1027
Le 3 ^{ème} adjoint*	9.9	1027

*Cette indemnité de fonction aux adjoints n'est effective que lorsque le maire a attribué une délégation aux adjoints par arrêté municipal.

Fin des délibérations, suit les questions diverses :

Question 01**Mme Nicole GIBERT :**

Demande pourquoi les travaux de réfections des escaliers rue TRACASTEL au village se sont arrêtés.

Question 2**Mme Nicole GIBERT :**

Demande que toutes les personnes qui rentrent à la médiathèque communale aient un masque de protection.

Question 3**Mme FOUQUES Danielle :**

Demande où en est la distribution des masques de protection à la population.

Information du maire :

Monsieur le maire informe que la mairie a reçu un courrier de Mme BIGLIO, propriétaire des murs de l'ensemble des bâtiments commerciaux situé au bas du village. Celle-ci informe la mairie que les gérants de l'épicerie cessent leur activité en septembre prochain. Elle demande si la mairie est intéressée pour reprendre le fonds de commerce voire aussi racheter les murs de l'épicerie.

Fin de la séance à 19h08.

Le texte du procès-verbal est signé par tous les membres présents à la séance.

Le maire
Claude CEPPI

**Les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau**

1 ^{er} Adjoint Françoise PASCAL- LOUIS		Joëlle DAVID	
2 ^{ème} adjoint Yves PASCAL		Nicole GIBERT	
3 ^{ème} adjoint Hervé ROMANO		François CHOLLET	
Danielle FOUQUES		Jean-Pierre PASCAL	
Jean-Victor CAILLEUX		Alexandra PASCAL	